



LA PLAINE
DES PALMISTES

Affaire 02-240824

Organisation d'un gala international de boxe – demande de subvention de l'association Fight Club des Calumets (AFCC)

NOTA. / . Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **21 août 2024** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **11**

Absents : **11**

Procurations : **07**

Total des votes : **18**

Secrétaire de séance : Emilie NALEM

LE MAIRE

Johnny PAYET



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT
QUATRE AOÛT 2024

L'an deux mille vingt-quatre le **vingt quatre AOÛT** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

PRÉSENTS : Johnny **PAYET** Maire – Sabine **IGOUFFE** 1^{ère} adjointe – Jean-Yves **FAUSTIN** 2^{ème} adjoint – Jean-Claude **DAMOUR** 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette **THIBURCE** 7^{ème} adjointe – Sonia **ALBUFFY** conseillère municipale – Marie-Lourdes **VÉLIA** conseillère municipale – Mickaël **PAYET** conseiller municipal – Elisabeth **BAGNY** conseillère municipale – Emilie **NALEM** conseillère municipale – Mélissa **MOGALIA** conseillère municipale

ABSENT(S) : Frédéric **AZOR** conseiller municipal – Micheline **CLAIN** conseillère municipale – Érick **BOYER** conseiller municipal – Joseph **Luçay CHEVALIER** conseiller municipal – Sophie **ARZAL** conseillère municipale – Daniel **JEAN-BAPTISTE** dit **PARNY** conseiller municipal – Yannick **BOYER** conseiller municipal – Sylvie **LEGER** conseillère municipale – Jean-Luc **SAINT-LAMBERT** conseiller municipal – Joëlle **DELATRE** conseillère municipale – Jean-Yves **VACHER** conseiller municipal

PROCURATION(S) : Mylène **MAHALATCHIMY** 3^{ème} adjointe à Héliette **THIBURCE** – Joan **DORO** 4^{ème} adjoint à Johnny **PAYET** – Gina **DALLEAU** 5^{ème} adjointe à Sabine **IGOUFFE** – Sabrina **HOARAU** conseillère municipale à Marie-Lourdes **VÉLIA** – Alain **RIVIERE** conseiller municipal à Mickaël **PAYET** – Sandra **GRONDIN** conseillère municipale à Sonia **ALBUFFY** – Victorien **JUSTINE** conseiller municipal à Jean Yves **FAUSTIN**

Publicité faite le 27/08/2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240824-DCM02-240824-DE
Date de télétransmission : 27/08/2024
Date de réception préfecture : 27/08/2024

Affaire 02-240824

Organisation d'un gala international de boxe – demande de subvention de l'association Fight Club des Calumets (AFCC)

Le Maire rappelle que le secteur associatif joue un rôle important sur le territoire, en intervenant dans les domaines sportifs, culturel et social.

Par courrier du 28 juillet 2024, l'association Fight Club des Calumets de La Plaine des Palmistes a sollicité la commune pour obtenir une subvention exceptionnelle, afin d'organiser le Gala International Xtrem Fight 431. Le courrier reçu est annexé au présent rapport.

Le montant demandé par l'association est de **8 000,00 euros**. Permettant de mener à bien l'action, la subvention participera au financement des diverses dépenses d'organisation du Gala, qui se tiendra le samedi 14 septembre 2024.

Au-delà de l'intérêt de soutenir ce type d'événement pour la promotion de la discipline, l'impact pour le territoire sera positif, en termes de retombées. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de **6 000,00 euros** au titre de cette action.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **INVITE** les membres de l'assemblée ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** l'attribution d'une subvention de 6 000,00 euros à l'Association Fight Club des Calumets.
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET





La Plaine, le 28/07/2024



Monsieur le Maire,

L'Association Fight Club des Calumets [AFCC] a pour but la promotion et l'enseignement de SPORT de combat, de la boxe pieds/poings et MMA dans notre communauté, elle a récemment pris connaissance de l'engagement de votre commune envers le développement de notre activité et de l'activité physique de manière générale avec une subvention de 3000€ pour le fonctionnement, accordée à notre association. Nous vous en remercions et sommes convaincus que notre association ainsi que la commune partagent des valeurs conjointes en matière de santé, de bien-être et d'engagement communautaire.

Nous avons récemment planifié une action sportive d'ampleur (GALA INTERNATIONAL Xtrem-Fight 431) le 14 septembre dans notre ville et nous croyons fermement que cette initiative aura un impact positif significatif sur l'attractivité, le bien-être et l'engagement communautaire des résidents de la commune.

Cependant, pour réaliser cette initiative, nous avons besoin d'un soutien financier complémentaire, au regard du refus de la DRAJES (FDVA) de subventionner l'action pour le motif suivant : « dossier non prioritaire »

C'est pourquoi nous nous tournons vers la commune/intercommunalité pour demander une aide exceptionnelle

Par expérience, nous estimons que le coût de cette initiative sera de 8000€, qui couvrira les coûts d'équipements, de transport, de personnel, de location et d'autres dépenses associées LOCALEMENT.

Nous pensons qu'une telle collaboration pourrait bénéficier à nos deux parties, ainsi qu'à la communauté dans son ensemble.

Votre soutien pourrait nous aider à atteindre un public plus large, à améliorer nos installations et à développer nos programmes.

Nous serions ravis de discuter plus en détail de ce projet inédit et de répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir. N'hésitez pas à me contacter à votre convenance.

Nous espérons sincèrement que vous envisagerez cette opportunité de collaboration.

Je vous joins la fiche d'action ainsi que le budget prévisionnel.

Merci d'avoir pris le temps de considérer notre demande. Nous attendons avec impatience votre réponse.

Cordialement,
Le Président D. SINGAMA

: ACTION XTREM FIGHT 431

ASSOCIATION : AFCC (Association Fight Club Des Calumets)

ACTION SPECIFIQUE N° 1

L'Association sollicite une aide financière exceptionnelle : 8000€

Intitulé : GALA INTERNATIONAL XTREM FIGHT 431

DESCRIPTION

DATE : 14 SEPTEMBRE 2024.....

PERIODE DE REALISATION : ...1MOIS ET 14 JOURS.....

CONTENU (description de l'action et moyens de mise en œuvre) : CE GALA INTERNATIONAL, se Déroulera en nocturne (17H- 00H00) le 14 septembre au gymnase Isabelle BEGUE Rue de la République 97431 Plaine Des Palmistes : Avec un plateau composé de 10 combats (5 Combats Pro et 5 combats Classe B avec en levée de rideau des assauts proposés par des jeunes).

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires : PLUSIEURS DE TOUTE CATEGORIE / PUBLIC LOCAL ET AUTRES TOURISTES

☑ - de 11 ans : ☑ 11/18 ans : ☑ 18/35 ans :
☑ + de 35 ans : ☑+ de 55 ans :

☑ Total Hommes : PLUSIEURS ☑ Total Femmes : PLUSIEURS

MOYENS HUMAINS ET MATERIELS : - MISE A DISPOSITION MATERIEL :

- 350 à 400 Chaises
- praticables
- équipe technique avec camion pour récupération (location RING)
- moquettes protection sol
- barrières sécurité (ENV 35)
- 10 Grandes tables
- 5 Petites tables + 10 Bancs

METHODE D'EVALUATION PREVUE POUR L'ACTION :
LES ASPECTS REGLEMENTAIRES, ENVIRONNEMENTAUX, ECONOMIQUES AINSI QUE LES
RETOURS DES PARTICIPANTS ET DU PUBLIC SERONT LES INDICATEURS ESSENTIELS
PERMETTANT D'EVALUER EFFICACEMENT CETTE MANIFESTATION .

FICHE L'ACTION SPECIFIQUE N° 1

Intitulé de l'action : GALA XTREM FIGHT 431

Responsable (nom et téléphone, courriel) : M. SINGAMA Président 0692906231 a.fcc431@gmail.com

CHARGES (1)	TOTAL (2)	PRODUITS (1)	TOTAL (2)
60-Achats		70 Ventes de produits finis, presta services	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	601
Achats non stockés de matières et fournitures	1700	Prestation de services	
Fournitures non stockable (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	401		
Fournitures administratives		74 Subventions d'exploitation	
Autres matières et fournitures	2400	DRAJES	
61 Services extérieurs		ANS	
Sous traitance générale	1000	Région	
Locations mobilières et immobilières	2000	Département	
Entretien et réparation		Commune	3000
Assurances	400	Autres Communes	8000
Affiliations Ligue / Comité	300	Communauté de communes	
Documentation		ETAT (autres que DJSCS)	
Divers	400	Fonds Européens	
62 Autres services extérieurs		ASP (emplois aidés)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3300	Autres (à détailler)	
Publicité, publications	1000	Contrat de ville	
Déplacements, missions et réceptions	2100	CAF(CLAS)	
Frais postaux et de télécommunication			
Services bancaires, autres		74 - Autres Organismes	
Divers	1000		
63 - Impôts, taxes et versements assimilés			
Impôts et taxes sur rémunérations du personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres impôts et taxes		Dont cotisations	2400
64 - Charges de personnel		DONS	2000
Rémunérations du personnel			
Frais de déplacement			
Charges sociales			
Autres charges de personnel		76 - Produits financiers	
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
78 - Reprise sur amortis et provisions			
68- Dotation aux amortissements		79 -Transfert de charges	
TOTAL (3)		TOTAL (3)	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
Personnes bénévoles		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens, prestations		Prestation en nature	
Secours en nature		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES (3)	16001	TOTAL DES PRODUITS (3)	16001
SUBVENTION DEMANDEE AU TITRE DE L'ACTION SPECIFIQUE : 8000€			

DATE : 28 /07/2024

(1) : Seules les rubriques vous concernant sont à remplir

(2) : Ne pas indiquer les centimes d'euros

(3) : Le budget prévisionnel doit être en équilibre

Total dépenses = total recettes

